

# LETTRE DV

ROY DE NAVARRE AVX  
ILLVSTRISSIMES SEIGNEURS  
de la Republique de Berne.

*Leuë publicquemēt en l'Eglise Cathedrale  
de Troyes le 20. de ce mois de Septembre, à  
fin que chacun cogneut clairement le but du  
Biernois.*



A PARIS,

Chez Guillaume Chaudiere, rue S. Iaques, à l'en-  
seigne du Temps, & de l'Homme Sauvage.

M. D. LXXXIX.

AVEC PERMISSION.



M. R. V. F. E. L. P. O. T. F. I. R. M. E. S.  
 Séigneur de la Chapelle  
 de Paris

L. V. S. T. R. I. S. S. I. M. E. S.  
 souvenant, in nos lettres  
 du dixième Aoust, nous  
 croyons par conséquent l'illu-  
 stration de la Cour de Paris  
 comme nous l'ont plusieurs fois  
 nous a veu de nos jours  
 nous par la main de nos  
 mêmes. Il n'est pas possible  
 de les rendre à leur état  
 d'être réduits à l'état de  
 cette partie, comme il n'est  
 dans la mort, et par consé-  
 quent les nouvelles resurrec-  
 tions sont toutes à l'illu-





*AVX ILLVSTRISSIMES*  
*Seigneurs de la Republique*  
*de Berne.*

**I**LLVSTRISSIMES  
 Seigneurs, sur nos lettres  
 du sixiesme Aoust, nous  
 croyons que cognoissant l'Estat  
 des affaires de France vous auez,  
 comme nous, loué Dieu de ce qu'il  
 nous a vengé de nostre vieil enne-  
 my par la main de nos ennemis  
 mesmes. Il sembloit que la neces-  
 sité des troubles au Royaume le  
 eussent reduit au bon chemin, & à  
 nostre party, suiuant qu'il iuroit  
 auant sa mort : Mais vous sçauiez  
 comme les nouvelles reconcilia-  
 tions sont suspectes & perilleuses:

A ij

Tant est que pour nous rédre suc-  
 cesseurs à sa Couronne, & heritier  
 de ses forces & munitions de guer-  
 re, le Seigneur semble auoir voulu  
 choisir l'opportunité du temps &  
 du lieu, au coup que miraculeuse-  
 ment il a frappé à nostre aduan-  
 tage: Ceux qui nous sont contrai-  
 res s'en resiouyffent, & nous en-  
 cores plus. Vous iugerez si nous  
 n'en auôs pas meilleure raison que  
 les autres: Toutesfois la discretion  
 nous commande de dissimuler vn  
 peu de temps, autrement nous es-  
 tions en danger de perdre vne bon-  
 ne partie de l'armée, & d'aliener le  
 cœur du peuple, lequel vous co-  
 gnoissez assez endurcy aux erreurs  
 de la vieille religion. C'est pour-  
 quoy les mieux aduisez & affectiō-  
 nez de nostre Conseil, ont trouué  
 bõ de publier certaine Declaratiō

par laquelle nous iurons & promettons la conseruation de la foy Romaine: Dequoy voz Illustr. S. feront aduerties, ainsi que ont esté celle d'Angleterre, d'Allemaigne, Holande, Zelande, Geneue, Sedan & autres villes de la Frâce, afin que les fideles & esleuz du Christ n'en prennent aucun vmbage, iugeant facilement à quelle fin tendent les desseins de nostre intention. Nous nous promettons de vostre part que non seulémēt vous louërez tel stratageme, mais aussi que le ferez approuuer par vos confreres & voisins, lesquels vous assurez de nostre deuotion immuable à l'E-uangile, & à la gloire de l'Eternel, en esperāt que d'oresnauant nous en rendrons bon tesmoignage, en ayant les moyens plus que iamais: Et pour n'en estre ingrat, croyez

que nous ne perdrons temps à culti-  
 uer l'heritage du Seigneur, pour  
 en tirer le fruiet par tout nostre  
 Royaume : Mais ce ne fera sans  
 quelque peine au commencement  
 attendant l'establissement de no-  
 stre puissance absoluë. L'õ s'asseu-  
 re bien qu'à si bõ œuure vous n'es-  
 pargnerez chose quelconque de  
 voz moyens, veu mesmes que noz  
 plus grands eunemis de Rome &  
 d'Espagne, se declarent ouuerte-  
 ment, & ont promis secourir d'hõ-  
 mes & d'argent pour s'opposer à  
 nous. Du Harlay Sanffy, va en voz  
 quartiers pour faire leuee telle que  
 luy accorderez : A cest effect il a  
 toute charge & Procuratiõ neces-  
 saire. Et entre autres memoires  
 vos S. verront, si leur plaist, le nou-  
 ueau Sermët que nous auons pre-  
 sté à l'aduenement de nostre Roy-

7  
aume, d'y maintenir & augmenter  
la Foy en laquelle nous entendons  
viure & mourir avec vous, suiuant  
l'instruction receuë au berceau: Ce  
qui seruira d'asseurance contre le  
soupçon de la Declaratiõ publiee  
en nostre nom par ce Royaume.  
Nous vous prions à ce coup nous  
assister comme cy deuant vous a-  
uez fait, aux occasions qui se sont  
presentées pour le seruice du Sei-  
gneur, & lors qu'il y auoit plus de  
peril que maintenant. Venez donc  
non point tant pour cõbattre que  
pour receuoir la recompense des  
trauaux passez, car il y a moyen de  
vous employer & vous recognoi-  
stre amplement.

*Du Camp de Beauuais ce 18. Aoust, 1589.*

*Signé, HENRY, Roy de France & de Nauarre.*

Et plus bas,

R V Z E.

